



Comment divorcer a l'amiable

Par **lb974**, le **15/02/2018** à **09:49**

bonjour; mon ami est marier mais séparer depuis 5ans (ils ne vivent plus dutout sous le même toit) il ont des enfants ensemble mais aucun bien immobilier ou autres , lui aimerai un divorce a l'amiable rapide et peu couteux , madame est dans l'ensemble d'accord avec tout sauf que elle souhaite la garde intégrale dit-elle . elle souhaite que Mr n'est plus aucune autorité sur les enfants voila sa condition pour pouvoir le faire a l'amiable , lui il lui a expliquer quel peux demander la résidence des enfants au domicile de madame et une pension alimentaire mais celle si refuse et dis que cela n'est pas assez ..et souhaite une garde intégrale !et que Mr renonce a ses droit de père en gros elle lui fais une sorte de chantage voila se qui coince pour les démarche d'un divorce a l'amiable. pouvez vous nous conseiller car vraiment ont ne sais pas quoi faire . merci beaucoup

Par **amajuris**, le **15/02/2018** à **10:13**

bonjour, rnpour divorcer à l'amiable, c'est à dire par consentement mutuel, il faut être d'accord sur les conséquences pratiques du divorce contenues dans une convention.rndans votre cas, les époux ne sont pas d'accord ce qui exclut un divorce par consentement mutuel.rnsalutations

Par **lb974**, le **15/02/2018** à **11:21**

merci pour votre réponse étant donné que madame a quitter le domicile depuis 2012 . y'a t'il pas un moyen pour un autre sorte de divorce alternation définitive du lien conjugal ?

Par **amajuris**, le **15/02/2018** à **11:44**

dans ce cas, ce n'est plus un divorce à l'amiable. renvoyer ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10568>

Par **lb974**, le **16/02/2018** à **00:08**

merci